

RÈGLEMENT (CE) N° 1208/2005 DE LA COMMISSION**du 27 juillet 2005****modifiant, pour la sixième fois, le règlement (CE) n° 1763/2004 instituant certaines mesures restrictives à l'appui d'une mise en œuvre effective du mandat du Tribunal pénal international de l'ex-Yougoslavie (TPIY)**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 1763/2004 du Conseil instituant certaines mesures restrictives à l'appui d'une mise en œuvre effective du mandat du Tribunal pénal international de l'ex-Yougoslavie (TPIY) ⁽¹⁾, et notamment son article 10, point b),

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe II du règlement (CE) n° 1763/2004 énumère les autorités compétentes dotées de fonctions spécifiques liées à la mise en œuvre du règlement.

- (2) Les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni ont demandé que soient modifiés les détails contenus dans les adresses de leurs autorités compétentes,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe II du règlement (CE) n° 1763/2004 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 27 juillet 2005.

Par la Commission

Benita FERRERO-WALDNER

Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO L 315 du 14.10.2004, p. 14. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 830/2005 de la Commission (JO L 137 du 31.5.2005, p. 24).

ANNEXE

L'annexe II du règlement (CE) n° 1763/2004 est modifiée comme suit:

1) Les détails contenus dans l'adresse figurant sous «Pays-Bas» sont remplacés par le texte suivant:

«Minister van Financiën
Directie Financiële Markten/Afdeling Integriteit
Postbus 20201
NL-2500 EE Den Haag
Pays-Bas
Tél.: (31-70) 342 89 97
Fax: (31-70) 342 79 84»

2) Les détails contenus dans l'adresse figurant sous «Suède» sont remplacés par le texte suivant:

«Articles 3 et 4
Försäkringskassan
SE-103 51 Stockholm
Tél.: (46-8) 786 90 00
Fax: (46-8) 411 27 89

Articles 6 et 7

Finansinspektionen
Box 6750
SE-113 85 Stockholm
Tél.: (46-8) 787 80 00
Fax: (46-8) 24 13 35»

3) Les détails contenus dans l'adresse figurant sous «Royaume-Uni» sont remplacés par le texte suivant:

«HM Treasury
Financial Systems and International Standards
1, Horse Guards Road
London SW1A 2HQ
Royaume-Uni
Tél.: (44-20) 72 70 59 77/53 23
Fax: (44-20) 72 70 54 30
E-Mail: financialsanctions@hm-treasury.gov.uk

Pour Gibraltar:

Ernest Montado
Chief Secretary
Government Secretariat
No. 6 Convent Place
Gibraltar
Tél.: 00 (350) 757 07
Fax: 00 (350) 587 57 00»
